

## LES LIVRES DES COMMERCANTS

Nous avons souvent demandé dans le corps de ce journal une loi obligeant les commerçants et industriels à tenir des livres sous peine d'amende ou de déclaration de banqueroute, en cas de faillite, banqueroute comportant la prison.

La Chambre de Commerce du District de Montréal a émis, l'an dernier, un vœu dans ce sens et la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés de la province de Québec adopte une résolution qui équivaut à ce que nous avons déjà proposé.

Voici d'ailleurs un extrait des minutes de cette société qui en fait foi :

EXTRAIT DES MINUTES DE L'ASSEMBLÉE  
DU 30 OCTOBRE 1901

Présidence de J. E. Patenaude.

Après discussion sur les affaires et le commerce en général, il est constaté que :

La non réussite des commerçants étant due en grande partie au défaut de comptabilité, il serait désirable de signaler le fait à la Chambre de Commerce et au Board of Trade, pour que ces deux corps s'adressent au Parlement d'Ottawa, afin de passer une loi qui obligerait tous les commerçants et les industriels, à tenir une comptabilité en rapport avec leur commerce, et ce, sous peine d'une pénalité, qui sera déterminée par les autorités compétentes.

Sur proposition de B. Charbonneau, appuyé par A. Rouleau, il est résolu unanimement :

Que la présente résolution soit envoyée à tous les membres de la Société, et aux Marchands de Nouveautés de Montréal, pour étude, laquelle pourra être discutée à une prochaine séance.

Cette résolution a été approuvée à l'assemblée du 12 décembre 1901.

Pour copie conforme. J. D. COUTURE,  
Secrétaire.

Une mesure semblable à celle proposée découlerait naturellement de l'adoption d'une loi fédérale sur les faillites.

Nous ignorons si le gouvernement se décidera enfin à proposer une loi sur les faillites à la session qui s'ouvre le mois prochain ; nous en doutons, car les gouvernements qui se sont succédé depuis maintes années ont toujours reculé à donner cette satisfaction au commerce.

Un projet de loi sur les faillites qui rencontrait l'assentiment presque général avait été proposé par un député très en vue, on en a fait un juge.

Si le gouvernement se refuse à proposer pareille loi, nous n'avons plus qu'à compter sur l'initiative parlementaire et nous espérons bien qu'un député commerçant reprendra pour son propre compte le projet de M. Fortin et qu'il ne sera plus enterré.



Mercredi, 29 janvier 1902.

La ville est toute en préparatifs. C'est lundi que commence la grande semaine du carnaval, et tout le monde est à l'œuvre pour faire de cette démonstration l'occasion de réjouissances en même temps que de réclame pour Québec. Il est maintenant certain que l'affluence des étrangers va être considérable. Il n'y a presque plus d'espace disponible dans les grands hôtels, ce qui donne à penser qu'il va falloir de l'accommodation additionnelle dans les maisons de pension régulières et même dans les résidences particulières. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce côté. Le commerce va certainement profiter de l'aubaine, tant par l'augmentation des ventes que par le renom donné à la ville. Les divers comités d'or anisition déploient beaucoup d'ardeur, de manière à assurer un succès éclatant.

Nous aurons, du reste, l'occasion d'en parler pour rendre compte de ce qui se sera passé, mais dès maintenant nous pouvons affirmer, sans danger de contradiction que les choses seront faites d'une manière pratique. Lors de la première grande fête du genre, l'on avait fait de Québec une ville, artificielle en quelque sorte, qui témoignait bien des trésors de glace et de neige amoncelés chez nous durant la froide saison, mais qui laissait une impression plutôt désagréable aux visiteurs venus de climats plus tempérés. Aujourd'hui, les efforts tendent à montrer Québec dans ce qu'elle a de naturellement pittoresque, hospitalier, amusant et confortable. Il faut qu'après avoir séjourné quelque temps chez nous, après y avoir fait quelques dépenses, les étrangers s'en retournent avec la satisfaction d'en avoir eu pour leur argent, comme on dit, et d'avoir contemplé notre ville avec sa physionomie vraie, qui est bien la plus belle en définitive. Quant aux amusements, ils ne laisseront, croyons-nous, rien à désirer. Tout cela se rattache au commerce, puisque ce sont des hommes de commerce qui en ont pris l'initiative, qui ont fourni les fonds, qui organisent et vont faire les plus importantes démonstrations et qui aussi, croyons-nous, vont en retirer le meilleur avantage.

Il y a là un ensemble de faits et de conséquences qui intéressent beau-

coup la classe commerciale, et nous croyons que le succès de la semaine sera, en majeure partie, un succès commercial.

Il s'expédie beaucoup de besogne dans les centres industriels où se fabrique la chaussure. Cela est vrai surtout des établissements où l'on travaille non pour les *jobbers*, mais pour la clientèle marchande. Des patrons nous disent que les commandes sont plus que satisfaisantes ; de leur côté, des ouvriers nous affirment que les choses vont de mieux en mieux. Voilà des rapports qui se confirment, et qui nous paraissent contenir la vérité. C'est plus évident encore, si c'est possible, par le fait que des contre-mâtres, hommes et femmes, et dessous-entrepreneurs qui avaient dû discontinuer leurs travaux, se sont remis à l'œuvre et ont sous eux de nombreux employés. Enfin, des agents de manufactures et des voyageurs de commerce ont constaté que les stocks des marchands sont généralement épuisés et demandent à être partout renouvelés presque au complet. Forcément donc, à ce besoin des marchands détailliers correspond un besoin de production ; la demande commence à être plus forte que l'offre. C'en est assez pour expliquer l'activité du moment et présager un avenir encore plus encourageant.

## ÉPICERIES

Sucres : Sucres jaunes, \$3.15 à \$3.60 ; Granulé, \$4.00 à 4.10 ; Powdered 6 à 6½c ; Paris Lump, 6c.

Mélasses : Barbade pur, tonne, 31 à 33c ; Porto Rico, 39 à 42c ; Fajardos, 36 à 38c.

Beurre : Frais, 15c ; Marchand, 14 ; Beurrerie, 20 à 22c.

Conserves en boîtes : Saumon, \$1.05 à \$1.50 ; Clover leaf, \$1.60 à \$1.65 ; homard, \$2.50 à 2.70 ; Tomates, 85 à 90c ; Blé-d'inde, 85 à 90c ; Pois, 90c.

Fruits secs : Valence, 7 ; Sultana, 10 à 12c ; Californie, 8 à 10c ; C. Cluster, \$2.40 ; Imp. Cabinet, \$2.50 ; Pruneaux de Californie, 7½ à 9c ; Imp. Russian, \$4.50.

Tabac Canadien : En feuilles, 8 à 10c ; Walker wrappers 15c ; Kentucky, 12c ; et le White Burleigh, 14c.

Planches à laver : "Favorites" \$1.70 ; "Waverly" \$2.10 ; "Improved Globe" \$1.95 ; Water Witch \$1.50.

Balais : 2 cordes, \$1.50 la doz ; à 3 cordes, \$2.00 ; à 4 cordes, \$3.00.

## FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines : Forte à levain, \$2.00 à \$2.10 ; 2e à boulanger, \$1.90 ; Patente Hungarian, \$2.40 ; Patente, \$1.75 ; Roller, \$1.70 ; Fine, \$1.40 ; à 1.50 Extra, \$1.60 à \$1.65 ; Superfine, \$1.50 à \$1.55 ; Bonne Commune, \$1.25 à \$1.30.

Grains : Avoine (par 34 lbs) Ontario, 55c ; Province 53c ; orge, par 48 lbs, 75c ; orge à drèche, 70 à 80c ; blé-d'inde, 75 à 80c ; sarrasin, 60 à 70c ; Son 95c.

Lard : Short Cut, par 200 lbs, \$23.50 Clear \$23.00 à \$23.60 ; saindoux pur le seau \$2.50 ; composé le seau, \$1.80 ; jambon, 12½ à 14c ; bacon, 9 à 10c ; porc abattu, \$8.50 à \$9.00.

Poisson : Hareng No 1, Labrador, \$6.50 morue No 1, \$5.70 ; No 2, \$5.20 ; morue